

# Attestation et débouchés

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

**Ecole de Massages AnMo Fang organisme de formation déclaré  
sous le n° 75640488764, auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine**

## Attestation et débouchés

À l'issue de chaque formation, vous recevrez :

- Une Attestation de réalisation reprenant le thème étudié, le nombre d'heures réalisées (vous permettant d'attester votre présence et le suivi d'une formation)
- Une « Attestation de Suivi » mentionnant le thème étudié, le nombre d'heures réalisées et le taux de réussite à l'évaluation finale
- Votre fiche de présence

Nous vous remettrons également :

- Un support pédagogique (livret de formation) et une vidéo du protocole
- Votre fiche d'évaluation

## POUR INFORMATIONS

Notre école propose avec rigueur diverses formations adultes pour devenir un bon praticien en l'art du massage.

Nos formateurs sont des personnes engagées et responsables, tous diplômés, répondant à plus de cinq ans de pratique pour certains.

On ne s'improvise pas formateur après quelques heures d'apprentissages, comme certains, malheureusement, le proposent.

Il faut bien plus de 100h de pratique et 5000 massages dans l'art d'un massage pour accéder à un titre de formateur.

Vigilance reste le maître mot !

Comme on ne devient pas un masseur expérimenté à la sortie d'une formation, il faut pratiquer de longues heures avant de « s'approprier », vivre cet art pour donner le meilleur de soi.

# Attestation et débouchés

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

**Ecole de Massages AnMo Fang organisme de formation déclaré  
sous le n° 75640488764, auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine**

Les attestations ainsi que le code de déontologie doivent d'être affichés dans le lieu d'exercice.

Vos formateurs doivent également pouvoir vous fournir la preuve de leurs formations sur simple demande.

Il n'est jamais évident de choisir une formation ou un établissement.

Quand cela reste possible, avec nous (comme ailleurs), un premier rendez-vous individuel avec le formateur sur les lieux de formation est toujours rassurant. Cela vous permet de prendre connaissance de l'environnement dans lequel vous évoluerez, d'autre part, d'avoir une entrevue avec le ou la responsable de formation, de faire la connaissance de vos formateurs, de poser vos questions particulières, de récupérer certains dossiers, tout ceci pour vous permettre de confirmer et valider votre choix.

Nous pouvons, dans certains cas et sur présentations de justificatifs, appliquer des tarifs préférentiels aux demandeurs d'emplois de longue durée (plus d'un an), RSA ou aux personnes en fin de droits non indemnisées (-30%).

L'étude de dossier s'établira au cas par cas, après une demande écrite et un entretien avec la direction.

Notre établissement accepte des règlements échelonnés, mais n'est pas un organisme de crédit.

À toutes et à tous, BONNE FORMATION !  
AMMA(MICALEMENT)

Thierry Miquelstorena  
Fondateur de l'EMAF